



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suspension de la réforme des retraites

Question au Gouvernement n° 885

Texte de la question

SUSPENSION DE LA RÉFORME DES RETRAITES

Mme la présidente . La parole est à M. Paul Christophe.

M. Paul Christophe . Monsieur le premier ministre, on ne peut bâtir un compromis sur un mensonge. Vous avez annoncé hier, dans votre déclaration de politique générale, que vous proposeriez au Parlement la suspension de la réforme des retraites. Vous le savez, nous considérons que cette proposition est d'une dangereuse facilité.

M. Fabien Di Filippo . Tout dépendra de la capitalisation...

M. Paul Christophe . Les données démographiques sont sur ce sujet aussi factuelles qu'irréfutables. À sa création, le système de retraite par répartition reposait sur plus de quatre actifs cotisants pour un retraité. Nous sommes aujourd'hui à moins de 1,8 actif pour un retraité, alors même que la durée d'indemnisation moyenne a été multipliée par quatre.

Depuis quarante ans, tous les gouvernements, de gauche comme de droite, ont dû procéder à des réformes paramétriques pour maintenir le système à flot, tant bien que mal. La réforme de 2023 n'échappe pas à cette règle. Faire croire à nos concitoyens que la sortie de crise, dans un pays aussi endetté que le nôtre, passe par une suspension de cette réforme est une fable dont nous paierons tôt ou tard le prix. La vérité, c'est que nous devons être plus nombreux à travailler et que nous devons travailler plus longtemps.

Par ailleurs, le discours ambiant depuis votre déclaration d'hier – je ne vous en tiens pas responsable – laisse croire aux Français que la suspension de la réforme est actée. Il faut que chacun soit très prudent : tant que le Parlement ne l'a pas adoptée définitivement, la suspension n'existe pas. Dès lors, il ne faudrait pas que les annonces d'hier amplifient encore un peu plus, dans quelques mois, la défiance de nos concitoyens envers leurs institutions.

Aussi, j'ai plusieurs questions précises à vous poser : par quel véhicule législatif le gouvernement proposera-t-il au Parlement la suspension de la réforme des retraites ? (« Ah ! » sur les bancs du groupe LFI-NFP.) Le coût de 400 millions d'euros évoqué pour 2026 comprend-il les pensions supplémentaires versées et les pertes de cotisations qu'impliquent les départs en retraite plus tôt que prévu ? Enfin, et surtout, qui va payer ?

En réalité, seules trois options sont possibles : augmenter les cotisations pesant sur les actifs, baisser les pensions de retraite...

Mme Prisca Thevenot . Non !

M. Paul Christopheou faire peser cette charge sur nos enfants et nos petits-enfants. (Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.)

Mme la présidente . La parole est à M. le premier ministre.

M. Sébastien Lecornu, *premier ministre* . Vous avez raison, un bon débat, un débat loyal, ne peut pas s'appuyer sur des mensonges ou des imprécisions. Votre première question est de savoir quel vecteur sera utilisé. Cette question n'est pas très grand public mais, en effet, soyons précis : pour aller vite, dans des délais tenus, et pour avoir un débat de qualité, il faut que le gouvernement dépose un amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale...

Mme Sandrine Runel . Quand ?

M. Sébastien Lecornu, *premier ministre*dès le mois de novembre, c'est-à-dire dès le début de la discussion du PLFSS, comme chaque année depuis des décennies.

M. Jérôme Guedj et Mme Sandrine Runel . En commission !

M. Sébastien Lecornu, *premier ministre* . Oui, en commission. Les Françaises et les Français qui nous regardent sur les chaînes info peuvent voir que le débat a déjà démarré ! Mais ces éléments sont importants, car la procédure garantit la transparence démocratique.

Le gouvernement déposera donc cet amendement, mais il appartiendra au Parlement de décider – je l'ai suffisamment répété hier dans ma déclaration de politique générale. Chacune et chacun ici aura donc l'occasion de défendre ses convictions dans la plus grande des clartés (*Mme Danielle Brulebois, M. Vincent Caure et Mme Anne-Cécile Violland applaudissent*), comme vous avez commencé à le faire, monsieur le député, en disant ce que vous souhaitez pour les retraites non seulement pour aujourd'hui, mais, n'ayons pas peur, également pour demain. J'ai d'ailleurs ouvert cette réflexion dès hier, réflexion dont le rendez-vous était en principe fixé à l'élection présidentielle. Votre famille politique et le président de votre parti se sont déjà exprimés. Certains défendront peut-être la capitalisation, d'autres un système par points avec un âge pivot, d'autres encore un système par points sans âge pivot. J'ai mes propres convictions et j'aurai l'occasion d'y revenir le moment venu.

Ensuite, il ne peut y avoir de suspension de la réforme des retraites sans coût. Sur ce point aussi j'ai été précis hier et je le répète : je n'endosserai pas n'importe quoi ; il y va de la pérennité du système actuel. Vous l'avez dit, toute suspension adoptée devra s'accompagner de recettes en contrepartie. Il reviendra également au Parlement de se prononcer, dans la plus grande des clartés, avec les différents outils que vous connaissez.

Je souligne enfin, parce que nous ne devons pas être autocentrés et nous focaliser uniquement sur le gouvernement et le Parlement, que le véritable sens de cette suspension est non seulement la stabilité du pays (*Mme Ségolène Amiot s'exclame*) et le retour du calme dans nos débats – nous y sommes parvenus cet après-midi et je crois que c'est possible –, auxquels nous avons invités un prix Nobel d'économie – ayons l'humilité de reconnaître que ceux qui connaissent leur sujet peuvent tracer un chemin –, mais surtout le rétablissement de la confiance entre les partenaires sociaux, lequel pourrait permettre d'atténuer l'amertume laissée par le conclave. Toutes les discussions pourraient ainsi reprendre, pas seulement sur les retraites, mais aussi sur le travail, le partage de la valeur et sa répartition dans l'entreprise – autant de sujets dont vous savez bien, en tant qu'ancien ministre des solidarités, qu'ils sont bloqués depuis le mois de juin dernier. (*M. Louis Boyard s'exclame.*)

Mme Mathilde Panot . Laissez voter l'Assemblée !

M. Sébastien Lecornu, *premier ministre* . La suspension, qui n'est pas l'abrogation – on nous l'a suffisamment reproché sur certains bancs –, est une chance. Soit nous nous en saisirons et vous déciderez, soit nous ne nous en saisirons pas et chacun devra assumer ses responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et HOR.*)

Données clés

Auteur : [M. Paul Christophe](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 885

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 octobre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 octobre 2025